



CHARTE ETHIQUE – ENGAGEMENTS DES ELU(E)S

Préambule

Nous affirmons une éthique exigeante de l'action publique locale, fondée sur la **transparence**, **l'indépendance** vis-à-vis des partis et **l'exemplarité**. Nos décisions sont guidées par **l'intérêt général** et l'utilité collective pour Ondres et ses habitants.

Nous nous engageons à :

- Ne pas recourir au financement des partis politiques pour l'exercice du mandat municipal.
- Publier nos comptes (campagne et organisation) dans un souci de clarté et de confiance citoyenne.
- Garantir l'indépendance de nos décisions, prises au service exclusif de l'intérêt général.

Nos principes d'action

1. Intégrité et probité

Agir avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Avoir un casier judiciaire vierge de toute infraction à la probité.

Se retire de ses fonctions exécutives dans les cas suivants :

- Temporairement, en cas de mise en examen pour atteinte à la probité
- Définitivement, en cas de condamnation pour atteinte à la probité

2. Primauté de l'intérêt général

Exclure de nos décisions tout intérêt personnel ou particulier, direct ou indirect.

3. Conflit d'intérêts

Prévention, déclaration, retrait de vote.

Déclarer toute situation concernée avant le débat.

Se retirer du vote et, si nécessaire, des échanges par obligation de départ en cas de conflit d'intérêts

Les retraits de vote sont mentionnés au procès-verbal.

4. Bon usage des ressources et moyens publics

Ne jamais utiliser les ressources publiques à des fins personnelles, partisans ou privées.

Faire un usage adéquat de la protection fonctionnelle (frais de justice dans le cadre de l'exercice des fonctions des élus, à condition qu'ils n'aient pas commis de faute personnelle)

5. Aucune décision pour avantage futur

S'abstenir de toute mesure procurant un bénéfice personnel ou professionnel après le mandat ou à un tiers.

6. Assiduité et responsabilité collective

Participer activement aux conseils, commissions et instances de travail.

Moduler les indemnités de mandat en fonction de l'assiduité des élus.

7. Redevabilité démocratique

Rendre compte de la gestion de la commune aux Ondrais, de manière accessible et compréhensible (délibérations, observations de la Chambre Régionale des Comptes, rapports des concessionnaires, frais d'avocat et jugements rendus, ...)

Mettre en place des comités consultatifs (réunions publiques, concertations, référendums, conseils de quartier, boîte à idées, budgets participatifs, ...)

Organiser des permanences publiques d'élus.

Mise en œuvre concrète

- Rappel annuel de la charte en conseil municipal (ou instance dédiée).
- Traçabilité des retraits de vote dans les comptes rendus officiels.
- Signature de la charte par chaque élu·e en début de mandat.
- Possibilité d'inscrire un point éthique à l'ordre du jour en cas de situation sensible.

Notre boussole

Transparence financière · Indépendance politique · Exemplarité · Service de l'intérêt général